

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 22 juin 2026

Présents : MM. Laurent HOUIN, Laurent TESSIER, Mustapha JIMANI

Excusés : M. Miloud BOUTOUBA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SITUATION DES CLUBS AU REGARD DU STATUT DE L'ARBITRAGE, ARRÊTÉE AU 15 JUIN 2026

SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont, cette saison, en infraction avec le Statut de l'arbitrage. Ils sont par conséquent passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

SANCTIONS FINANCIERES

Les clubs ci-après sont sujets aux dispositions spécifiques adoptées lors du Comité de direction du 19 juin 1990

2ème ANNEE D'INFRACTION

MANTES LES ANCIENS (564274) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

MEULAN (500776) – VET D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

8ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

CERNAY LA VILLE (531100) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 240 €

SANCTIONS SPORTIVES APPLICABLES À LA SAISON 2026/2027

1ère ANNEE D'INFRACTION MOINS 2 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2026/2027

E.S. GUYANCOURT FOOTBALL (513620) – SENIORS D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 30 €

GARGENVILLE STADE (517864) - SENIORS D2—(Manque 1 arbitre) - 30€

MAISONS LAFFITTE (552332) – SENIORS D3 – (Manque 2 arbitres) Amende 60€

VINSKY FC (560301) - SENIORS D2—(Manque 2 arbitres) - 60€

2ème ANNEE D'INFRACTION MOINS 4 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2026/2027

FONTENAY LE FLEURY FC (560297) - SENIORS D3 - (Manque 1 arbitre) - Amende 60€

MANTES OLYMPIQUE (564274) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

3ème ANNEE D'INFRACTION MOINS 6 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2026 2027

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

SAINT GERMAIN EN LAYE FC (550196) – SENIORS D 3 (Manque 1 arbitre) Amende 90 €

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer que leur (s) arbitre (s) ont bien effectué le nombre de matches nécessaires pour être en conformité avec l'article 34 du statut de l'arbitrage afin de ne pas être en infraction sur la liste qui sera publiée fin juin.